

Conseil Municipal du MERCREDI 12 AVRIL 2017 - Compte-rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 12 avril 2017 sous la Présidence de Joël PIERRACHE – Maire de Pecquencourt
Monsieur le Maire procède à l'appel à 18 h 31

PRESENTS :

ADJOINTS : Messieurs VANANDREWELT – FATIEN – VEZILIER – CRESTA Mesdames DEVAUX – GRODZKI - MAZAGRAN

CONSEILLERS : Messieurs PERAT – STEPINSKI – TRINEL – LANGLIN - BRACQ

Mesdames WECHMAN – MARCZEWSKI – HANOT – WEISS – KOMIN LAURENT – FROMONT (arrivée à 20 h 05)

PROCURATIONS :

Monsieur Lucien COTELLE à Monsieur François CRESTA

Monsieur Cédric JUDEZ à Monsieur Richard FATIEN

Madame Marie-Thérèse CORREAU à Madame Martine DEVAUX

Monsieur Patrick LAJLAR à Monsieur Rémy VANANDREWELT

Monsieur Omar OUAAZZI à Monsieur Eric STEPINSKI

Madame Fabienne FROMONT à Monsieur Francis VEZILIER (fin de procuration à 20 h 05)

Monsieur Daniel ANACHE à Monsieur Yves PERAT

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Graziella KLOSKA

ABSENTS :

Madame Marilynne MAÏDA et Monsieur Paul MONDINO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire débute la séance à 18 h 34

Ordre du Jour

I/ Désignation du Secrétaire de Séance

Monsieur Eric STEPINSKI est désigné en cette qualité à l'UNANIMITÉ DES VOIX.

II/ Approbation du procès-verbal de Conseil Municipal en date du 2 mars 2017

ADOPTÉ Par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BRACQ)

III/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir accueillir les Elus du Conseil Municipal des Enfants afin de présenter leurs projets pour la durée de leur mandat. A savoir :

- 1) projet caritatif: leur d'espoir pour Ayden.
- 2) projet environnement
- 3) organisation d'une journée du goût
- 4) projet conférence et journée concernant les animaux.
- 5) projet échange de livres.

Après présentation des projets repris ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal de les approuver afin de pouvoir les mettre en pratique. **ACCEPTÉ pour l'ensemble des projets présentés à l'UNANIMITÉ DES VOIX.**

IV/ INTERCOMMUNALITÉ

1°/ SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DE LA SCARPE ET DU BAS ESCAUT (SMAHBSBE) – ADHESION DE LA COMMUNE DE MASNY

L'Assemblée est informée que lors de sa séance du 13 février 2017, le SMAHVSBE a délibéré favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Masny, commune comprise dans le bassin versant de l'Ecaillon. Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

2°/ TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SISID AU SDIS

L'Assemblée est informée que l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 concernant la dissolution du SISID indique que « Les communes adhérentes disposent pour conséquence d'un délai de 6 mois à compter de cette date (01/01/2017) pour délibérer en termes identiques sur la répartition de l'actif et du passif du SISID. Considérant que les casernes d'Auby (acquisition) et Waziers (construction) appartiennent au SISID, Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce transfert de propriété

Transfert de propriété des bâtiments du SISID au SDIS REFUSÉ par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (Monsieur BRACQ)

V/ ADMINISTRATION GENERALE

1°/ SEMAINE COMMERCIALE 2017

L'Assemblée est informée que la Semaine Commerciale se déroulera en juin 2017. A cet effet, il est proposé de fixer la participation par commerçant participant à l'opération à 50 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la participation reprise ci-dessus dans le cadre de la semaine commerciale 2017. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

2°/ LOTISSEMENT DU BEGUINAGE « LES TILLEULS » – DENOMINATION DE LA NOUVELLE RUE

L'Assemblée est informée que dans le cadre de la construction du Béguinage « Les Tilleuls » et de son lotissement, 1 nouvelle rue va être créée. A cet effet, les membres de la Commission « Vie Culturelle » se sont réunis et propose à l'Assemblée le nom suivant :

- rue de l'Ecaillon

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner le choix de la Commission « Vie Culturelle » pour la dénomination de cette nouvelle rue du lotissement du Béguinage. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

3°/ ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD

Il est expliqué à l'Assemblée que l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* », Egalement l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales...* », Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord (ATD 59) au 31 décembre 2016, Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1^{er} janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif, Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts », Considérant l'intérêt pour la commune d'être membre de cette structure, Il est demandé au Conseil Municipal

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence.
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune.
- de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.

Monsieur Francis VEZILIER est proposé en tant que représentant titulaire et Monsieur François CRESTA en tant que représentant suppléant. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

4°/ DEPARTEMENT DU NORD – CONVENTION DE PARTENARIAT DES TRAVAUX DE LA RUE JEAN JAURES

L'Assemblée est informée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jean Jaurès, le Conseil Départemental du Nord propose à la Commune une convention de partenariat pour la réalisation de ces travaux, liés au transfert d'une section de la RD 225 dans le domaine public communal, cette dernière n'ayant plus vocation à y être maintenue. La convention proposée par le Conseil Départemental du Nord a donc pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières du projet de réalisation de travaux après transfert de la section de la RD 225 dans le domaine public communal, rendu effectif après le versement de la participation départementale et affichage des délibérations correspondantes. La participation financière du Conseil Départemental du Nord s'élèvera à 273 444,45 € HT se décomposant de la façon suivante :

- travaux de renforcement de chaussée et de réfection de la couche de roulement estimés à 220 944,45 € HT.
- Travaux d'aménagement d'espaces publics non circulés estimés à 52 500 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la convention de partenariat proposée par le Conseil Départemental du Nord et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

VI/ FINANCES

1°/ GAN-AVENANT N° 2 « FLOTTE AUTOMOBILE »

L'Assemblée est informée que dans le cadre du contrat liant la Ville au Cabinet GAN Assurances représenté par l'agence BUNNENS-DEKNUDT-VINCENT de Douai, cette dernière soumet un avenant n° 2 de régularisation d'exercice écoulé sur l'année 2015.

En l'absence de mouvements d'adjonction et de retraits de véhicules intervenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, cet avenant est à 0 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'avenant n° 2 proposé par GAN ASSURANCES et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

2°/ SMACL – AVENANT N°5 « DOMMAGES A AUTRUI »

Il est expliqué à l'assemblée que dans le cadre du contrat d'assurance « Dommages causés à Autrui, Défense et Recours, la SMACL a fait parvenir la révision de la cotisation pour l'année 2016. A cet effet, la SMACL propose un avenant de régularisation de 218.31 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'avenant n° 5 proposé par la SMACL, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et d'engager la dépense. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

3°/ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – PROGRAMME 2017

L'Assemblée est informée que dans le cadre de la D.E.T.R. 2017, Monsieur le Maire propose de déposer deux dossiers. Le premier dossier en priorité 1 pour les travaux d'aménagement du restaurant scolaire de Barrois et le second pour les travaux de mise aux normes PMR des passages piétons. Le montant des travaux relatif aux projets énoncés s'élèvent respectivement à 357 824.66 € hors taxes et à 38 037.36 € HT, réparti de la façon suivante :

Priorité 1

Demande D.E.T.R. (Etat)	40 %	143 129.86 € HT
Autofinancement	60 %	214 694.80 € HT

Priorité 2

Demande D.E.T.R. (Etat)	30 %	11 411.21 € HT
Autofinancement	70 %	26 626.15 € HT

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver les projets et leur plan de financement présentés ci-dessus, de solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.E.T.R. 2017, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

4°/ DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PROGRAMME 2017

L'Assemblée est informée que dans le cadre de la D.S.I.L. 2017, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour les travaux de réaménagement du restaurant scolaire de Barrois. Le montant des travaux relatif à ce projet s'élève à 357 824.66 € hors taxes réparti de la façon suivante :

Demande D.S.I.L. (Etat)	40 %	143 129.86 € HT
Autofinancement	60 %	214 694.80 € HT

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver les projets et leur plan de financement présentés ci-dessus, de solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.S.I.L. 2017, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

5°/ FETE DE LA MUSIQUE – PROPOSITION DE CONTRAT

L'Assemblée est informée que dans le cadre de la Fête de la Musique prévue le Vendredi 16 juin, les membres de la commission des Fêtes soumettent à l'assemblée un contrat proposé par la Société TOP REGIE pour le spectacle « Kamel - Au Cœur de Céline ».

Le montant de cette prestation s'élève à 8 229 € TTC. (charges SACEM en plus). Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle proposé de la Société TOP REGIE repris ci-dessus pour la Fête de la Musique 2017, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et d'engager les frais en découlant. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

6/ CARNAVAL DU 13 JUILLET – CONTRAT DE CESSIION PM ORGANISATION

Il est expliqué à l'Assemblée que dans le cadre du carnaval du 13 juillet 2017, et après avis de la Commission des Fêtes, la Société P.M. Organisation de Comines soumet à la Commune une proposition de groupes, dont le détail figure ci-dessous :

- FESTY PARADE (formation de 25 éléments)
- LES PIKAMUSES (formation de 30 éléments)
- BATUCADA LUMINEUSE (formation de 16 éléments)
- CANON A CONFETTIS THE BIRDS (formation de 6 éléments)

Le montant total de ces prestations s'élève à 7 690 € TTC (+ charges SACEM)

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les propositions de prestations reprises ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de cession des groupes carnavalesques avec la société PM Organisation et de prendre en charge tous les frais en découlant. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

7°/ ORCHESTRE DU 13 JUILLET – CONTRAT JERZY MAK

L'Assemblée est informée que dans le cadre du 13 juillet 2017, et après avis de la Commission des Fêtes, l'Orchestre Jerzy Mak de Marles les Mines soumet à la Commune un contrat d'engagement. Le montant de la prestation est de 1 400 € net (GUSO et SACEM en plus). Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de l'Orchestre Jerzy Mak, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement et de prendre en charge tous les frais découlant de l'animation « Orchestre » du 13 juillet 2017.

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

8/ SPECTACLE ORCHESTRE DU 14 JUILLET – CONTRAT CLAUDIE MUZIK

Il est expliqué à l'assemblée que dans le cadre des festivités du 14 juillet 2017, et après avis de la Commission des Fêtes, l'Orchestre Claudie MUZIK d'Hénin Beaumont soumet à la Commune un contrat d'engagement. Le montant est de 2 995 € net (frais SACEM et GUSO à charge de la commune) Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de l'Orchestre Claudie MUZYK, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement et de prendre en charge tous les frais découlant de l'animation « Orchestre » du 14 juillet 2017. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

9°/ INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

L'Assemblée est informée que dans le cadre de l'indemnisation du Maire et de ses Adjointes, le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnes des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation. L'article 1 du décret du 26 janvier 2017 précise que les dispositions de l'article 1^{er} du décret du 23 décembre 29182 sont remplacées par les dispositions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2017 : « à compter du 1^{er} janvier 2017, le barème de correspondance à retenir entre indices bruts et majorés est celui qui figure au tableau annexé au décret ». Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique. Il est précisé à l'Assemblée que l'actualisation doit s'opérer rétroactivement au 1^{er} janvier 2017. En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de fixer les indemnités de fonction à compter du 1^{er} janvier 2017, selon le tableau suivant :

Indemnité de fonction du Maire	65% de l'indice terminal de la fonction publique
Indemnité de fonction des 8 Adjointes	27,5 % de l'indice terminal de la fonction publique

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

10°/ TAUX DES TAXES DIRECTES

Il est proposé à l'Assemblée de fixer ainsi qu'il suit les taux d'impositions 2017 :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Bases notifiées	Produit
Taxe d'Habitation	20,62	20,62	4 002 000.00	825 212.40
Foncier Bâti	23,69	23,69	2 825 000.00	669 242.50
Foncier Non Bâti	62,13	62,13	34 700.00	21 559.10
			Total	1 516 014.00

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

11°/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter les subventions à attribuer pour 2017 aux Associations et Groupes divers suivant la liste jointe en annexe. Les subventions seront versées aux associations ayant fourni leur bilan 2016, le reste sera versé au fur et à mesure du dépôt des bilans et des documents réclamés. S'abstiennent de prendre part au vote, les membres du Conseil Municipal également Présidents et Présidentes d'Associations ci-dessous mentionnées : *Madame Rosanna Lilia MAZAGRAN – Association Franco-Italienne Madame Graziella KLOSKA – Association Gymnastique Volontaire Adultes Madame Marie-Thérèse CORREAU – Comité des Anciens et Secours Catholique, Monsieur Eddy TRINEL – Union Sportive de Pecquencourt, Monsieur Rémy VANANDREWELT – Fortuna Monsieur François CRESTA – Pecquencourt et Vous, Monsieur Patrick LAJLAR – Jardins Familiaux, Madame Marie-Claude HANOT du Cyclo Club, Monsieur Eric STEPINSKI – Espérant Bouliste* **ACCEPTÉ Par 16 voix POUR, 1 CONTRE (M. BRACQ)**

12°/ COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2016

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur Municipal pour l'année 2016, Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire retracés dans le compte de gestion du Receveur concordent avec ceux de la Commune retracés dans le compte administratif. Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'année 2016. **ACCEPTÉ à l'unanimité des voix**

13°/ COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire. Considérant que les résultats du compte de gestion présentés préalablement sont identiques à ceux du compte administratif. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice	SECT. FONCTION.	5 654 449.93	7 731 323.04	+ 2 076 873.11
	SECT. INVEST.	3 641 641.95	5 031 751.73	+ 1 390 109.78
TOTAL				3 466 982.89
Report de l'exercice	Report sect. Fonct. (002)		1 330 750.15	1 330 750.15
	Report sect. Invest. (001)	921 450.31		-921 450.31
TOTAL				
TOTAL (réal. + reports)		10 217 542.19	14 093 824.92	+ 3 876 282.73

Madame MAZAGRAN est désignée en tant que Doyenne de l'Assemblée et procède au vote du Compte Administratif 2016 ACCEPTÉ Par 24 voix POUR, 1 CONTRE (M. BRACQ) Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

14°/ AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le Compte administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016, il est proposé à l'Assemblée d'affecter le résultat 2016 qui s'élève à 3 876 282.73 € et considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 3 407 623.26 € Il est proposé au Conseil municipal :

D'inscrire l'excédent d'investissement reporté au R001/01	+ 468 659.47 €
D'affecter l'excédent de fonctionnement R002/01	+ 3 407 623.26 €

	3 876 282.73 €

De la manière suivante :

Au R (F) 002/01 ...EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT.....	+ 400 000.00 €
Au 1068/01... EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT.....	<u>3 007 623.26 €</u>
TOTAL.....	3 407 623.26 €

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

Arrivée de Madame Fabienne FROMONT à 20 h 20 mettant fin à sa procuration

15°/ BUDGET PRIMITIF 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le Budget Primitif 2017 à la somme de 13 871 580.73€ soit :

- en section de Fonctionnement : 7 253 649.00 €

- en section d'Investissement : 6 617 931.73 €

conformément au tableau suivant :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits inscrits au BP 2017	6 617 931.73	6 149 272.26	7 253 649.00	6 853 649.00
Autofinancement prévisionnel 2017		468 659.47		400 000.00
Total	6 617 931.73	6 617 931.73	7 253 649.00	7 253 649.00

ACCEPTÉ à l'unanimité des voix

VII/ INFORMATIONS

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20 h 45

Fait à Pecquencourt, le 13 avril 2017.

Le Maire,

Joël PIERRACHE